



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 décembre 2019

7^{ème} Commission

N° CP-2019-11-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics

Service appui juridique et documentaire

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien en faveur de l'association Comédie de Colmar, centre dramatique national, d'approuver et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2019/2022.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Centre de Ressources Culture et Handicap 2017/2019 à intervenir avec l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Sélestat.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie les 5 avril 2019 et 6 décembre 2019.

1 - Comédie de Colmar

La délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2019 de l'association de la Comédie de l'Est a validé les nouveaux statuts de l'association et son changement de dénomination au profit de « Comédie de Colmar ».

Le changement de nom de la structure est un des premiers actes de la Comédie de Colmar pour une meilleure identification du lieu par le public du territoire.

Conformément à ses statuts, cette association assure des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication au titre de son label "Centre Dramatique National" avec pour objectif de favoriser la création artistique, la sensibilisation des publics et l'ancrage territorial.

Son activité s'appuie sur un projet artistique et culturel que les partenaires publics (Etat, Région, Département et Ville de Colmar) soutiennent depuis de nombreuses années à travers des conventions multi partenariales et pluriannuelles, la dernière étant arrivée à échéance au 31 décembre 2018.

Afin de lui permettre la poursuite de ses activités en 2019 et dans l'attente de la reconduction d'un nouveau partenariat pour la période 2019-2022, le Département a signé une nouvelle convention financière bilatérale le 23 mai 2019 avec l'association et lui a alloué à ce titre une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 €.

Dans ce contexte, les collectivités publiques ont décidé de reconduire leur soutien à la Comédie de Colmar, sur la base du projet artistique et culturel élaboré par les deux directeurs pour la période 2019-2022.

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans l'environnement culturel local, départemental, régional et transfrontalier. Dans ce cadre le Département s'engage à soutenir en priorité :

- . les actions de médiation en direction de publics relevant de ses compétences, notamment les publics relevant de la solidarité ainsi qu'adolescents et collégiens pour une contribution directe à la politique Pour la Réussite Educative de Tous (P.R.E.T),
- . l'opération de diffusion territoriale « Par les villages » et ses créations hors les murs,
- . les projets développés à l'échelle transfrontalière (marches transfrontalières bilingues, temps fort de programmation européenne...),
- . la création en lien avec les compagnies régionales.

Cette convention, qu'il vous est proposé d'approuver, est jointe en annexe 1 au rapport.

2 - Association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace

Au cours de la Commission permanente du 7 juillet 2017 (rapport et délibération n°CP-2017-7-7-3), l'Assemblée départementale a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) du Centre Alsace pour permettre la mise en œuvre d'un centre de ressources Culture et Handicap au sein de son ESAT Evasion à Sélestat.

Cette aide a été contractualisée à travers une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2017 à 2019 conclue entre l'Etat, la Région, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et l'APEI signée le 27 octobre 2017.

Au titre de ce partenariat, le montant de l'aide départementale s'est élevé à la somme totale de 12 000 € (dont 3 500 € en 2017 et 2018 et 5 000 € en 2019).

Dans l'attente d'une nouvelle contractualisation dont les modalités restent encore à définir et afin de garantir le soutien financier de l'ensemble des partenaires publics au projet de développement de ce centre de ressources Culture et Handicap, il a été proposé de proroger la convention initiale précitée jusqu'au 31 décembre 2020.

Cet avenant à la convention vous est joint en annexe 2 au rapport.

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association Comédie de Colmar, jointe en annexe 1 du rapport ainsi que l'avenant avec l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace joint en annexe 2 du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT